



Formation des enseignants

Résolution

Considérant que :

- le métier se complexifie tant du point de vue des connaissances scientifiques en matière d'éducation que des compétences didactiques et sociales ;
- l'élévation du niveau de formation des enseignants a une influence positive sur les résultats des élèves ;
- une harmonisation des formations primaires et secondaires amènerait une plus grande cohérence pédagogique entre ordres d'enseignement ;
- une meilleure formation initiale implique une plus grande valorisation du métier (une reconnaissance sociale et salariale) ;
- une formation universitaire offre de meilleures perspectives de carrière professionnelle ;
- une formation polyvalente (élémentaire/moyenne/spécialisée) permet une meilleure mobilité au sein de l'enseignement primaire ainsi qu'une meilleure collaboration entre les trois divisions de l'enseignement primaire ;
- une formation à une pratique réflexive est importante ;

Attendu que :

- la formation initiale est entièrement universitaire depuis 1996 ;
- la Suisse participe au processus de Bologne ;
- la SPG n'a pas été associée à la réflexion sur l'intégration du processus de Bologne dans l'espace formation ;
- depuis le 19 juin 1999, les Ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays européens se sont mis d'accord sur d'importants objectifs communs en vue du développement d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur cohérent d'ici 2010 ;

Les membres de la SPG, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 25 janvier 2005, soutiennent le principe d'une formation initiale au niveau du Master tel que prévu dans le processus de Bologne. Ils demandent au Comité de :

- défendre le master spécialisé en sciences de l'éducation comme titre requis pour l'enseignement primaire (divisions élémentaire, moyenne et spécialisée) ;
- négocier les formes de représentation et de participation de la SPG dans les instances décisionnelles traitant de la formation des enseignants en lien avec le processus de Bologne ;
- veiller à ce que cette formation améliore et développe les compétences nécessaires à une bonne entrée dans le métier ;
- soutenir, conformément à la résolution du SER, l'orientation d'un même niveau de formation pour les enseignants de la scolarité obligatoire ;
- résister à tout ce qui pourrait entraver l'accès aux études supérieures à tous, notamment en raison de l'origine sociale de l'étudiant (hausse des taxes, droit à une bourse restreint, etc.) ;
- soumettre pour information et discussion l'état de la réflexion à l'AGO du 7 juin 2005.